

# **Procès-verbal de la Réunion du Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée du 30 avril 2025**

**Le mercredi 30 avril 2025** s'est tenue la réunion du Comité de pilotage de l'ITIE-Guinée dans la salle de conférence du Ministère des Mines et de la Géologie, sous la Présidence de **Monsieur Aboubacar KOUROUMA**, Président dudit comité.

- **M. Mamadou DIABY** : Bonjour tout le monde, nous allons commencer notre réunion, il y a beaucoup de nos collègues qui sont en mission à l'intérieur du pays. Avec votre permission je vais passer la parole au Président du Comité pour l'ouverture de la séance.
- **M. Aboubacar KOUROUMA** : Bonjour, merci à toutes et à tous de votre présence à cette réunion du Comité de Pilotage. Nous allons procéder au tour de table pour savoir si le quorum est atteint.
- « Tour de table »
- Je crois que le quorum est atteint, toutes les parties sont représentées, on peut donc tenir notre réunion.

Le projet d'ordre jour proposé par le Secrétaire Exécutif est le suivant :

- 1- Approbation du Procès-verbal de la réunion du comité de Pilotage du 09 avril 2025 ;**
- 2- Compte rendu de la mission du Directeur Pays du SI de l'ITIE et ses recommandations ;**
- 3- Divers.**

Est-ce que cet ordre du jour peut-être validé par acclamation s'il n'y a pas d'objection ?

- « Le projet d'ordre du jour est adopté »

Merci pour l'approbation de cet ordre du jour, nous allons donc passer la parole à Monsieur le Secrétaire Exécutif pour le 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour qui est :

**1 / Lecture du Procès-verbal de la réunion du comité de Pilotage du 09 avril 2025.**



- **M. Mamadou DIABY** : « Lecture du résumé du PV »
- **M. Aboubacar KOUROUMA** : Merci M. DIABY, on vient de suivre le résumé du PV de la dernière réunion, y a-t-il quelqu'un qui veut apporter une remarque, une suggestion ?
- **Qui ne dit rien consent donc par acclamation s'il vous plaît. Le PV est donc adopté.**

Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour. La parole est donc au Directeur Pays du Secrétariat International de l'ITIE, pour son compte rendu.

## **2/ Compte rendu de la mission du Directeur Pays du SI.**

- **M. Pap Alioune Badara PAYE** :  
*« Compte rendu de la mission en Guinée par projection»*
- **M. Aboubacar KOUROUMA** : Merci pour cette brillante présentation. Je n'étais pas là mais en écoutant ce compte rendu c'est comme si tout s'est passé en ma présence. Je voudrais rassurer qu'on est en train de travailler au Ministère en dehors de l'ITIE sur certaines exigences telles que la Propriété effective et le cadastre avec le CPDM. J'avoue que je n'ai pas besoin de me déplacer pour avoir des informations sur le cadastre car, de mon bureau je peux avoir toutes les informations dont j'ai besoin sur le cadastre tellement qu'il est accessible et performant. Je crois que cela satisfait l'une des exigences et peut donner quelques points lors de la validation. Encore merci pour cette brillante présentation et je donne la parole à qui veut la prendre pour poser des questions d'éclairage pour mieux préparer la validation.
- **M. Cheick KEITA** : Moi, je félicite le Directeur Pays pour la qualité de sa présentation. Je veux juste demander au Directeur Pays de nous apporter des éclaircissements lors qu'il parle de la société civile élargie. S'agit-il de la société civile dans le secteur minier ? ou bien c'est toute la société civile Guinéenne y compris les journalistes, les activistes politiques, etc. ? Lors de la dernière validation, il a fallu que la société civile évoluant dans le secteur fasse un bloc pour se désolidariser des activistes qui ne sont pas en conformité avec les lois de la République. Il ne faudrait pas qu'en se retrouve dans la même situation encore cette année. Je voudrais donc

savoir s'il s'agit de la société civile en lien avec l'activité minière ou bien c'est avec la société civile dans sa globalité.

- **M. Pap Alioune Badara PAYE** : Sur le plan national vous avez les trois parties prenantes à savoir l'Administration, les sociétés minières et la société civile et il en est de même au niveau de l'ITIE Internationale. Dans la compréhension de l'ITIE Internationale la société civile c'est tout ce qui n'appartient pas l'Administration et aux sociétés minières. Quand on parle de société civile élargie sont toutes catégories confondues que ce soit celles en lien avec l'activité minière ou non. A travers l'appel à manifestation de points de vue, le validateur peut appeler n'importe quel acteur de la société civile de façon anonyme. Le Secrétariat Exécutif devrait avoir sur son site une liste des personnes de la société civile qui pourraient répondre à l'appel à la manifestation de point de vue, au moins 3 mois avant le début de la validation. Il faut donc prendre des dispositions car mieux vaut prévenir que guérir. Mieux vaut documenter les arguments solides pour se mettre à l'abri car vous ne serez présent à l'évaluation et moi non plus je ne suis que directeur pays et non validateur.
- **M. Aboubacar KOUROUMA** : Ce que moi j'ai compris, c'est qu'il faut avoir la documentation. Nous devons avoir des arguments de commun accord qu'on doit documenter.
- **M. Moussa Iboun CONTE** : Il faut s'approcher des acteurs qu'on connaît pour ne pas perdre des points.
- **M. Aboubacar KOUROUMA** : Il a parlé de la stabilisation des membres des collèges.
- **M. Mamadou DIABY** : Le collège de sociétés minières et celui de la société civile ont envoyé leurs listes. On est en train de préparer le projet d'arrêté qui sera signé par Monsieur le Ministre des Mines.
- **Elhadj Sékou Oumar LY DIALLO** : Je voudrais parler par rapport au collège de la société civile. Nous avons convenu qu'il faut préparer la relève, faire du renouveau et essayer d'avoir des suppléants et communiquer leurs noms au Secrétariat Exécutif. Par rapport au salaire, je peux l'affirmer sans risque de me tromper vu l'expérience que j'ai eu, dans les sociétés



minières, il y a pas de disparité de salaire Homme et Femme. C'est le poste qui est payé.

- **M. Aboubacar KOUROUMA** : Y-t-il quelqu'un qui voudrait intervenir encore ?
- **M. Mamadou DIABY** : On avait constitué une Commission ad hoc de la validation qui va bientôt se retrouver pour prendre en compte toutes ces recommandations, cette commission va travailler avec les différents collèges pour le remplissage des formulaires, voir les mesures correctives qui ne sont pas encore satisfaites. Par rapport aux Propriétaires Effectives, le décret a été repris pour pouvoir l'intégrer, quant au code de bonne conduite il se trouve dans le code minier.

### 3/ Divers

- **Mme Nèntébou BARRY** : Je voudrais juste faire un plaidoyer en faveur d'une communauté dans la préfecture de Siguiri qui devrait être réinstallée à cause de la proximité avec un dépôt de produits toxiques (cyanure) de la Société Minière de Dinguiraye SMD. On a fait un rapport qu'on a déposé à la SMD et au MMG, mais jusqu'à présent rien n'est fait sauf des promesses pendant ce temps la communauté continue de souffrir. On ne se sait pas entre la SONAPI et la SMD où se trouve le problème pour relocaliser cette communauté. Je profite de la présence du SG du MMG et le représentant de la SMD pour nous aider à trouver la solution à ce problème.
- **M. Aboubacar KOUROUMA** : Nous avons pris bonne note le MMG est en train de prendre des dispositions car nous connaissons bien ce problème.
- **M. Kabélé SMD** : La construction de la cité pour relocaliser la communauté a démarré, mais il y a un aspect technique qui retarde un peu la SONAPI car elle ne voudrait pas construire sans tenir compte de tous les aspects pour ne pas être amené à reprendre certains travaux.
- **M. Aboubacar KOUROUMA** : Je sors d'un CA de la SONAPI où j'étais membre, le problème a été évoqué avec le nouveau Président du CA qui est un ami. Le MMG va suivre. Le problème est en train d'être résolu.

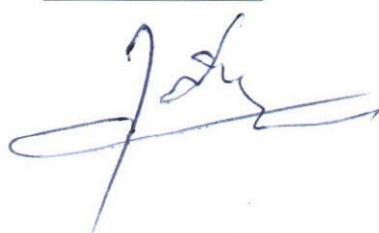
Je crois qu'on a fait le tour des points inscrits à l'ordre du jour. Sur ce la séance est levée .

**CONCLUSION :** Aux termes de ses travaux, le Comité est parvenu aux conclusions suivantes :

- 1) Le Comité a approuvé le Procès-verbal de sa réunion du 09 avril 2025 ;
- 2) Le Comité a approuvé le compte – rendu de la mission du Directeur Pays du Secrétariat International de l'ITIE, monsieur PAYE. Il a pris bonne note de ses recommandations ;
- 3) Le comité a pris bonne note du plaidoyer présenté par Madame Nèntebou BARRY de la société civile. Le Président l'a rassuré des dispositions envisagées pour la relocalisation des populations des populations riveraines victimes de l'exploitation de la Société Minière de Dinguiraye.

*Conakry, le 06 mai 2025*

Le Rapporteur



Mamadou DIABY

Le Présidente de séance



Aboubacar KOUROUMA